RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00687
Numéro SIREN : 479 752 131
Nom ou dénomination : ARYZTA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 05/03/2019 sous le numéro de dépôt 1626

Aryzta France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2018)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2018)

A l'Associé unique
Aryzta France
ZAC de Bel Air
14 av Joseph Paxton
77164 FERRIERES EN BRIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titre de participation
Votre société valorise les titres de participation, tel que décrit en note « Complément d'informations relatif au bilan / Titres immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la cohérence et le bien fondé des projections des flux de trésorerie retenus pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anouar Lazrak

Comptes annuels

SAS ARYZTA FRANCE

14 av Joseph Paxton
ZAC de Bel Air N°14-16

77164 Ferrières-en-Brie

Exercice clos le : 31 JUILLET 2018

APE : 6430Z SIRET : 47975213100033

Pau-Montero
24, avenue Carnot

Tel: 01 43 97 17 57

Fax: 01 43 97 38 44

94100 Saint-Maur-des-Fossés

SAS ARYZTA FRANCE

14 av Joseph Paxton
ZAC de Bel Air N°14-16
77164 Ferrières-en-Brie

COMPTES ANNUELS

Pau-Montero
24, avenue Carnot

94100 Saint-Maur-des-Fossés
01 43 97 17 57

Dossier N° IAWS en Euros.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2018 12			Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	896 698.52	840 285.24	56 413.28	96 544.28	40 131.00-	41.57-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	54 240.52		54 240.52	18 442.08	35 798.44	194.11
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 300.00	2 848.00	4 452.00	5 912.00	1 460.00-	24.70-
	Autres immobilisations corporelles	10 757.01	10 757.01				
	Immobilisations en cours	28 251.00		28 251.00	28 251.00		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	33 059 231.83	1 719 866.00	31 339 365.83	31 290 832.83	48 533.00	0.16
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	8 100.00		8 100.00	8 100.00		
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	165 220 742.67	2 573 756.25	162 646 986.42	162 604 245.98	42 740.44	0.03
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services				411 688.00	411 688.00-	100.00-
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 355 481.27		1 355 481.27	1 848 248.90	492 767.63-	26.66-
	Autres créances	16 688 711.43		16 688 711.43	6 724 517.83	9 964 193.60	148.18
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	101 176 863.08		101 176 863.08	114 566 096.42	13 389 233.34-	11.69-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	100 022.00		100 022.00	87 383.00	12 639.00	14.46
	Total III	119 321 077.78		119 321 077.78	123 637 934.15	4 316 856.37-	3.49-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	284 541 820.45	2 573 756.25	281 968 064.20	286 242 180.13	4 274 115.93-	1.49-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0.21-

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2018 12	Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	52 183 740.03	48 550 083.99	3 633 656.04	7.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 516 992.56	18 633 656.04	15 116 663.48-	81.13-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	87 363 367.93	98 846 375.37	11 483 007.44-	11.62-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 624 935.15	1 574 570.40	50 364.75	3.20
	Provisions pour charges	334 606.20	293 210.20	41 396.00	14.12
	Total III	1 959 541.35	1 867 780.60	91 760.75	4.91
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	12 424.37	10 561.43	1 862.94	17.64
	Emprunts et dettes financières diverses	187 660 333.98	180 779 315.81	6 881 018.17	3.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	468 351.00		468 351.00	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 089 064.52	3 118 027.48	28 962.96-	0.93-
	Dettes fiscales et sociales	1 406 015.03	1 574 578.21	168 563.18-	10.71-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000.00	6 582.01	582.01-	8.84-
	Autres dettes	1 082.02	26 300.22	25 218.20-	95.89-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 884.00	12 659.00	10 775.00-	85.12-
	Total IV	192 645 154.92	185 528 024.16	7 117 130.76	3.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	281 968 064.20	286 242 180.13	4 274 115.93-	1.49-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	79 125 154.92	52 008 024.16		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	11 950 440.76	245 547.00	12 195 987.76	11 817 362.43	378 625.33	3.20
Chiffre d'affaires NET	11 950 440.76	245 547.00	12 195 987.76	11 817 362.43	378 625.33	3.20
Production stockée			411 688.00-		411 688.00-	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 000.00	2 000.00	1 000.00-	50.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			116 000.00	78 280.00	37 720.00	48.19
Autres produits			93.59	290.37	196.78-	67.77-
Total des Produits d'exploitation (I)			11 901 393.35	11 897 932.80	3 460.55	0.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 709 202.01	8 083 992.73	625 209.28	7.73
Impôts, taxes et versements assimilés			189 926.43	136 208.10	53 718.33	39.44
Salaires et traitements			2 646 740.78	2 555 335.59	91 405.19	3.58
Charges sociales			1 154 978.37	1 092 223.42	62 754.95	5.75
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			43 181.00	75 880.91	32 699.91-	43.09-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			41 396.00	116 000.00	74 604.00-	64.31-
Autres charges			222 507.26-		222 507.26-	
Total des Charges d'exploitation (II)			12 562 917.33	12 059 640.75	503 276.58	4.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			661 523.98-	161 707.95-	499 816.03-	309.09-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2018 12	Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	12 258 391.60	29 997 051.83	17 738 660.23-	59.13-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	171 858.46	155 052.70	16 805.76	10.84
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	12 430 250.06	30 152 104.53	17 721 854.47-	58.77-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	204 867.00	64 999.00	139 868.00	215.18
Intérêts et charges assimilées (4)	8 166 957.07	9 139 578.31	972 621.24-	10.64-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 371 824.07	9 204 577.31	832 753.24-	9.05-
2. Résultat financier (V-VI)	4 058 425.99	20 947 527.22	16 889 101.23-	80.63-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 396 902.01	20 785 819.27	17 388 917.26-	83.66-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	42.30		42.30	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		38 112.25	38 112.25-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	42.30	38 112.25	38 069.95-	99.89-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 829.00	255.08	1 573.92	617.03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	245 000.00	250 000.00	5 000.00-	2.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	166 364.75	1 408 570.40	1 242 205.65-	88.19-
Total VIII	413 193.75	1 658 825.48	1 245 631.73-	75.09-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	413 151.45-	1 620 713.23-	1 207 561.78	74.51
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	533 242.00-	531 450.00	1 064 692.00-	200.34-
Total des produits (I+III+V+VII)	24 331 685.71	42 088 149.58	17 756 463.87-	42.19-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 814 693.15	23 454 493.54	2 639 800.39-	11.25-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 516 992.56	18 633 656.04	15 116 663.48-	81.13-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	12 268 618.00	30 025 798.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	8 164 140.00	9 137 775.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

a) Filiale ABF
Au cours de l'exercice la filiale ABF, détenue à 100 %, a procédé à une augmentation de capital à hauteur de 500.000 € suivie d'une réduction de 245.000 € afin d'absorber le report à nouveau déficitaire. A la suite de ces opérations les titres ABF dans le bilan d'Aryzta France représentent 270.000 € de création puis d'annulation de titres, la valeur brute de la participation représente 270.000 €. Après la constatation d'une provision pour dépréciation desdits titres pour 204.867 € la valeur nette au bilan représente la situation nette de la Sas ABF au 31/07/2018, soit : 65.133 €.

b) Filiale GHL
La provision des titres de la Snc GHL est maintenue à hauteur de 1.514 K€ (100 % de la participation). La provision pour risque de comblement a été complétée de 166 K€ et représente en cumul 1.575 K€, soit la situation nette négative présente au 31/07/2018 de la Snc GHL.

c) Parts Fèves et Mache
La Sas Aryzta France a absorbé la Sci Fèves et Mache par transmission universelle du patrimoine avec effet au 31/07/2018. Cette opération n'a pas dégagé de mali technique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 6 433 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 33,1/3 %
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Variations significatives

- Clients : < 493 > K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : 9 964 K€

* Concerne des sociétés du groupe	:	8 222 K€
* Crédit d'impôt sur les sociétés	:	1 451 K€
* Tva	:	291 K€
		9 964 K€

- Disponibilités : < 13 390 > K€

- Emprunts et dettes financières : 6 881 K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

CICE :

Conformément à la recommandation de la CNCC le crédit d'impôt compétitivité emploi, a été porté en diminution des charges de personnel et à l'actif, dans les autres créances, pour un montant de 89 K€.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 88 652 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	88 652
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	88 652

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	913 551		55 831
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours	28 251		
TOTAL	46 308		
Autres participations	32 805 832		500 000
Prêts, autres immobilisations financières	131 164 264		
TOTAL	163 970 096		500 000
TOTAL GENERAL	164 929 954		555 831

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	18 443	0	950 939	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 300	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours			28 251	
TOTAL			46 308	
Autres participations	1 600	245 000	33 059 232	
Prêts, autres immobilisations financières			131 164 264	
TOTAL	1 600	245 000	164 223 496	
TOTAL GENERAL	20 043	245 000	165 220 743	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	798 564	41 721		840 285
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 388	1 460		2 848
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	12 145	1 460		13 605
TOTAL GENERAL	810 709	43 181		853 890

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	41 721				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 460				
TOTAL	1 460				
TOTAL GENERAL	43 181				

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	293 210	41 396			334 606
Autres provisions pour risques et charges	1 574 570	166 365	116 000		1 624 935
TOTAL	1 867 781	207 761	116 000		1 959 541

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 514 999	204 867			1 719 866
TOTAL	1 514 999	204 867			1 719 866
TOTAL GENERAL	3 420 415	412 628	116 000		3 717 043
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		41 396	116 000		
financières		204 867			
exceptionnelles		166 365			

Autres provisions pour risques et charges

Provisions litiges fournisseurs..... 50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL..... 1.575 K€
1.625 K€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 100		8 100
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	1 355 481	1 355 481	
Personnel et comptes rattachés	13 543	13 543	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	477	477	
Impôts sur les bénéfices	3 965 029	3 965 029	
Taxe sur la valeur ajoutée	993 352	993 352	
Groupe et associés	11 711 746	11 711 746	
Débiteurs divers	4 564	4 564	
Charges constatées d'avance	100 022	100 022	
TOTAL	149 308 478	18 144 214	131 164 264

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 424	12 424		
Emprunts et dettes financières divers	122 272 220	8 752 220		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 089 065	3 089 065		
Personnel et comptes rattachés	470 659	470 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	391 427	391 427		
Taxe sur la valeur ajoutée	453 594	453 594		
Autres impôts taxes et assimilés	90 336	90 336		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	65 388 114	65 388 114		
Autres dettes	1 082	1 082		
Produits constatés d'avance	1 884	1 884		
TOTAL	192 176 804	78 656 804		113 520 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 000 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières". Le suivi du mali technique affecté est détaillé dans la note Titres immobilisés. Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 11 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel outillage	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Lorsque la valeur « actuelle » des participations, la valeur la plus élevée entre la valeur de la quote-part des capitaux propres de la participation d'une part et d'autre part la valeur de la société détenue établie en se basant sur les perspectives de rentabilité et utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Etant précisé que dans la formulation il est tenu compte du mali de fusion évoqué ci-avant.
Conformément au règlement n° 2015-06 de l'ANC, ce mali a été affecté aux actifs sous jacents, à compter de l'exercice clos le 31 juillet 2017.

Mali technique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498
PS	11 872		11 872
BPL	4 051		4 051
MAR	8 035		8 035
CDP	34 332		34 332
SGP	710		710
	131 156		131 156

Les éventuelles dépréciations sont constatées au niveau du résultat exceptionnel. La mise en ouvre de cette méthode de valorisation des titres immobilisés a donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation des titres des filiales :
- GHL pour un montant de 1 514 999 € au 31 juillet 2017
- ABF pour un montant de 204 867 € au 31 juillet 2018

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 130 637
Autres créances	477
Total	1 131 114

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	8 752 220
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 645 451
Dettes fiscales et sociales	755 607
Autres dettes	300
Total	11 153 578

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	100 022
Total	100 022
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 884
Total	1 884

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	33 059 231		
Créances clients et comptes rattachés	799 375		
Autres créances	11 712 081		
Emprunts et dettes financières diverses	187 660 334		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933 473		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	98 846 375
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	98 846 375
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	98 846 375
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	3 633 656
Autres variations	15 116 663-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	87 363 368
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	11 483 007-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	11 483 007-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	12 195 988
Total	12 195 988

Répartition par secteur géographique	Montant
France	11 950 441
Export	245 547
Total	12 195 988

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	36
Agents de maîtrise et techniciens	19
Employés	12
Total	67

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 371 824	12 430 250
Dont entreprises liées	8 369 007	12 268 618

Produits financiers concernant des entreprises liées :

Dividendes en provenance des filiales.....	11 745 K€
Résultat de la Sci Fèves et Mache.....	514 K€
Intérêts des comptes-courants des filiales.....	10 K€
Total.....	12 269 K€

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt du groupe	:	0 K€
Produit d'impôt des filiales	:	6 433 K€
Réallocation de l'impôt aux filiales déficitaires (suivant convention d'intégration)	:	< 6 433 >K€
Remboursement contribution additionnelle		532 K€
Correction IS exercice N-1		2 K€
Résultat		534 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 63 400 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 63 400 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 1,50 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 45 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2018 : 334 606 €

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
-effort de construction	19 072
Autres :	
-indemnités de fin de carrière	334 606
Total des allègements	353 678

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 117 893 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-France Distribution	108 000	4 544 659	100.00	2 278 732	2 278 732			82 588 988	2 612 735	590 000
-France Nord Distribution	40 000	1 273 588	100.00	1 323 456	1 323 456			16 467 642	986 309	800 000
-Jallon	312 000	2 124 015	100.00	5 800 000	5 800 000			28 340 632	1 510 593	1 248 000
-Boul'Pat Atlantique	46 000	1 988 893	100.00	7 622	7 622			25 256 187	1 458 963	1 300 000
-Boul'Pat Services	80 000	2 432 581	100.00	4 120 000	4 120 000			29 755 828	2 099 585	1 500 000
-Normandie Gel Distribution	96 000	898 208	100.00	1 317 025	1 317 025			8 782 499	580 677	540 000
-Patis Service	180 000	1 786 156	100.00	3 671 948	3 671 948			21 371 046	1 677 013	1 396 560
-Boul'Pat Littoral	39 987	674 521	100.00	1 695 989	1 695 989			10 477 510	419 070	424 926
-Martin Diffusion	97 679	1 761 499	100.00	369 715	369 715			16 385 003	799 689	647 766
-Sogepat	38 112	372 399	100.00	900 000	900 000			6 066 108	124 129	100 000
-Coup de Pates	130 000	4 363 850	100.00	38 112	38 112			21 535 303	3 715 431	3 197 500
-Groupe Hubert Logistique	65 000	1 655 752-	100.00	1 514 999				4 277 210	182 182-	
-Belgagel	100 000	3 023 648	99.99	99 999	99 999			8 581 670	762 824	
-Lusigel	600 000	9 878	100.00	600 000	600 000			2 490 000	121 142	
-Groupe Hubert (FF)	9 000 000	375 996	100.00	9 014 000	9 014 000				2 521-	
-ABF	270 000	218 946-	100.00	270 000	65 133			714 835	220 350-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
-Filiales (+50% capital déten										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Contraventions	1 829	
- Régularisation prestataire de services	42-	
- Provision siutation nette négative GHL	166 365	
- Perte sur titres ABF	245 000	
- (réduction du capital)		
Total	413 152	

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrière-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux
(la "***Société***")

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JANVIER 2019

[...]

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2018, tels qu'il lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3.516.992,56 euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société a engagé pour 6.000 euros de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2018 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles), ce qui représente un impôt sur les sociétés théorique d'environ 2.000 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition du président et décide d'affecter l'intégralité du résultat de l'exercice, soit 3.516.992,56 euros, au compte "Report à nouveau" qui est en conséquence porté de 52.183.740,03 euros à 55.700.732,59 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 87.363.367,93 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social	28.750.000,00 €
Réserve légale	2.875.000,00 €
Report à nouveau	55.700.732,59 €
Provisions réglementées	37.635,34 €
Capitaux propres	***87.363.367,93 €***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois exercices précédents :

Date de clôture de l'exercice de référence	Dividendes éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI, pour ceux des associés qui peuvent en bénéficier	Revenus non éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3, 2° du CGI
31 juillet 2017	15.000.000 euros de dividendes versés aux associés	Néant
31 juillet 2016	Néant	Néant
31 juillet 2015	17.715.000 euros de dividendes versés aux associés	Néant

L'Associé Unique prend également acte de ce qu'en l'occurrence, l'intégralité des dividendes distribués au cours des trois exercices précédents n'a pas donné lieu à l'application de l'abattement précité, dans la mesure où ces sommes ont été versées à un associé personne morale.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

[...]

Extrait certifié confirme par le président

Monsieur Frédéric Giraud
Président

Aryzta France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2018)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 juillet 2018)

A l'Associé unique
Aryzta France
ZAC de Bel Air
14 av Joseph Paxton
77164 FERRIERES EN BRIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Titre de participation
Votre société valorise les titres de participation, tel que décrit en note « Complément d'informations relatif au bilan / Titres immobilisés » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la cohérence et le bien fondé des projections des flux de trésorerie retenus pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2019

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Anouar Lazrak

Comptes annuels

SAS ARYZTA FRANCE

14 av Joseph Paxton
ZAC de Bel Air N°14-16

77164 Ferrières-en-Brie

Exercice clos le : 31 JUILLET 2018

APE : 6430Z SIRET : 47975213100033

Pau-Montero
24, avenue Carnot

Tel: 01 43 97 17 57

Fax: 01 43 97 38 44

94100 Saint-Maur-des-Fossés

SAS ARYZTA FRANCE

14 av Joseph Paxton
ZAC de Bel Air N°14-16
77164 Ferrières-en-Brie

COMPTES ANNUELS

Pau-Montero
24, avenue Carnot

94100 Saint-Maur-des-Fossés
01 43 97 17 57

Dossier N° IAWS en Euros.

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2018 12			Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	896 698.52	840 285.24	56 413.28	96 544.28	40 131.00-	41.57-
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	54 240.52		54 240.52	18 442.08	35 798.44	194.11
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	7 300.00	2 848.00	4 452.00	5 912.00	1 460.00-	24.70-
	Autres immobilisations corporelles	10 757.01	10 757.01				
	Immobilisations en cours	28 251.00		28 251.00	28 251.00		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	33 059 231.83	1 719 866.00	31 339 365.83	31 290 832.83	48 533.00	0.16
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	8 100.00		8 100.00	8 100.00		
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	165 220 742.67	2 573 756.25	162 646 986.42	162 604 245.98	42 740.44	0.03
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services				411 688.00	411 688.00-	100.00-
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 355 481.27		1 355 481.27	1 848 248.90	492 767.63-	26.66-
	Autres créances	16 688 711.43		16 688 711.43	6 724 517.83	9 964 193.60	148.18
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	101 176 863.08		101 176 863.08	114 566 096.42	13 389 233.34-	11.69-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	100 022.00		100 022.00	87 383.00	12 639.00	14.46
	Total III	119 321 077.78		119 321 077.78	123 637 934.15	4 316 856.37-	3.49-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	284 541 820.45	2 573 756.25	281 968 064.20	286 242 180.13	4 274 115.93-	1.49-

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

0.21-

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2018 12	Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	52 183 740.03	48 550 083.99	3 633 656.04	7.48
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 516 992.56	18 633 656.04	15 116 663.48-	81.13-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	87 363 367.93	98 846 375.37	11 483 007.44-	11.62-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 624 935.15	1 574 570.40	50 364.75	3.20
	Provisions pour charges	334 606.20	293 210.20	41 396.00	14.12
	Total III	1 959 541.35	1 867 780.60	91 760.75	4.91
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	12 424.37	10 561.43	1 862.94	17.64
	Emprunts et dettes financières diverses	187 660 333.98	180 779 315.81	6 881 018.17	3.81
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	468 351.00		468 351.00	
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 089 064.52	3 118 027.48	28 962.96-	0.93-
	Dettes fiscales et sociales	1 406 015.03	1 574 578.21	168 563.18-	10.71-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000.00	6 582.01	582.01-	8.84-
	Autres dettes	1 082.02	26 300.22	25 218.20-	95.89-
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	1 884.00	12 659.00	10 775.00-	85.12-
	Total IV	192 645 154.92	185 528 024.16	7 117 130.76	3.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	281 968 064.20	286 242 180.13	4 274 115.93-	1.49-
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	79 125 154.92	52 008 024.16		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	11 950 440.76	245 547.00	12 195 987.76	11 817 362.43	378 625.33	3.20
Chiffre d'affaires NET	11 950 440.76	245 547.00	12 195 987.76	11 817 362.43	378 625.33	3.20
Production stockée			411 688.00-		411 688.00-	
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 000.00	2 000.00	1 000.00-	50.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			116 000.00	78 280.00	37 720.00	48.19
Autres produits			93.59	290.37	196.78-	67.77-
Total des Produits d'exploitation (I)			11 901 393.35	11 897 932.80	3 460.55	0.03
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			8 709 202.01	8 083 992.73	625 209.28	7.73
Impôts, taxes et versements assimilés			189 926.43	136 208.10	53 718.33	39.44
Salaires et traitements			2 646 740.78	2 555 335.59	91 405.19	3.58
Charges sociales			1 154 978.37	1 092 223.42	62 754.95	5.75
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			43 181.00	75 880.91	32 699.91-	43.09-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			41 396.00	116 000.00	74 604.00-	64.31-
Autres charges			222 507.26-		222 507.26-	
Total des Charges d'exploitation (II)			12 562 917.33	12 059 640.75	503 276.58	4.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			661 523.98-	161 707.95-	499 816.03-	309.09-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2018 12	Exercice N-1 31/07/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	12 258 391.60	29 997 051.83	17 738 660.23-	59.13-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	171 858.46	155 052.70	16 805.76	10.84
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	12 430 250.06	30 152 104.53	17 721 854.47-	58.77-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	204 867.00	64 999.00	139 868.00	215.18
Intérêts et charges assimilées (4)	8 166 957.07	9 139 578.31	972 621.24-	10.64-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	8 371 824.07	9 204 577.31	832 753.24-	9.05-
2. Résultat financier (V-VI)	4 058 425.99	20 947 527.22	16 889 101.23-	80.63-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 396 902.01	20 785 819.27	17 388 917.26-	83.66-
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	42.30		42.30	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		38 112.25	38 112.25-	100.00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	42.30	38 112.25	38 069.95-	99.89-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 829.00	255.08	1 573.92	617.03
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	245 000.00	250 000.00	5 000.00-	2.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	166 364.75	1 408 570.40	1 242 205.65-	88.19-
Total VIII	413 193.75	1 658 825.48	1 245 631.73-	75.09-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	413 151.45-	1 620 713.23-	1 207 561.78	74.51
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	533 242.00-	531 450.00	1 064 692.00-	200.34-
Total des produits (I+III+V+VII)	24 331 685.71	42 088 149.58	17 756 463.87-	42.19-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	20 814 693.15	23 454 493.54	2 639 800.39-	11.25-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 516 992.56	18 633 656.04	15 116 663.48-	81.13-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	12 268 618.00	30 025 798.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	8 164 140.00	9 137 775.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

a) Filiale ABF
Au cours de l'exercice la filiale ABF, détenue à 100 %, a procédé à une augmentation de capital à hauteur de 500.000 € suivie d'une réduction de 245.000 € afin d'absorber le report à nouveau déficitaire. A la suite de ces opérations les titres ABF dans le bilan d'Aryzta France représentent 270.000 € de création puis d'annulation de titres, la valeur brute de la participation représente 270.000 €. Après la constatation d'une provision pour dépréciation desdits titres pour 204.867 € la valeur nette au bilan représente la situation nette de la Sas ABF au 31/07/2018, soit : 65.133 €.

b) Filiale GHL
La provision des titres de la Snc GHL est maintenue à hauteur de 1.514 K€ (100 % de la participation). La provision pour risque de comblement a été complétée de 166 K€ et représente en cumul 1.575 K€, soit la situation nette négative présente au 31/07/2018 de la Snc GHL.

c) Parts Fèves et Mache
La Sas Aryzta France a absorbé la Sci Fèves et Mache par transmission universelle du patrimoine avec effet au 31/07/2018. Cette opération n'a pas dégagé de mali technique.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société ARYZTA France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 6 433 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 33,1/3 %
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Variations significatives

- Clients : < 493 > K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : 9 964 K€

* Concerne des sociétés du groupe	:	8 222 K€
* Crédit d'impôt sur les sociétés	:	1 451 K€
* Tva	:	291 K€
		9 964 K€

- Disponibilités : < 13 390 > K€

- Emprunts et dettes financières : 6 881 K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

CICE :

Conformément à la recommandation de la CNCC le crédit d'impôt compétitivité emploi, a été porté en diminution des charges de personnel et à l'actif, dans les autres créances, pour un montant de 89 K€.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 88 652 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	88 652
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	88 652

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	913 551		55 831
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 300		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours	28 251		
TOTAL	46 308		
Autres participations	32 805 832		500 000
Prêts, autres immobilisations financières	131 164 264		
TOTAL	163 970 096		500 000
TOTAL GENERAL	164 929 954		555 831

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	18 443	0	950 939	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 300	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours			28 251	
TOTAL			46 308	
Autres participations	1 600	245 000	33 059 232	
Prêts, autres immobilisations financières			131 164 264	
TOTAL	1 600	245 000	164 223 496	
TOTAL GENERAL	20 043	245 000	165 220 743	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	798 564	41 721		840 285
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 388	1 460		2 848
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	12 145	1 460		13 605
TOTAL GENERAL	810 709	43 181		853 890

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	41 721				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 460				
TOTAL	1 460				
TOTAL GENERAL	43 181				

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	293 210	41 396			334 606
Autres provisions pour risques et charges	1 574 570	166 365	116 000		1 624 935
TOTAL	1 867 781	207 761	116 000		1 959 541

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 514 999	204 867			1 719 866
TOTAL	1 514 999	204 867			1 719 866
TOTAL GENERAL	3 420 415	412 628	116 000		3 717 043
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		41 396	116 000		
financières		204 867			
exceptionnelles		166 365			

Autres provisions pour risques et charges

Provisions litiges fournisseurs..... 50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL..... 1.575 K€
1.625 K€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	8 100		8 100
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	1 355 481	1 355 481	
Personnel et comptes rattachés	13 543	13 543	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	477	477	
Impôts sur les bénéfices	3 965 029	3 965 029	
Taxe sur la valeur ajoutée	993 352	993 352	
Groupe et associés	11 711 746	11 711 746	
Débiteurs divers	4 564	4 564	
Charges constatées d'avance	100 022	100 022	
TOTAL	149 308 478	18 144 214	131 164 264

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	12 424	12 424		
Emprunts et dettes financières divers	122 272 220	8 752 220		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	3 089 065	3 089 065		
Personnel et comptes rattachés	470 659	470 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	391 427	391 427		
Taxe sur la valeur ajoutée	453 594	453 594		
Autres impôts taxes et assimilés	90 336	90 336		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000	6 000		
Groupe et associés	65 388 114	65 388 114		
Autres dettes	1 082	1 082		
Produits constatés d'avance	1 884	1 884		
TOTAL	192 176 804	78 656 804		113 520 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 000 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières". Le suivi du mali technique affecté est détaillé dans la note Titres immobilisés. Ce changement de méthode n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	5 à 11 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel outillage	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
Lorsque la valeur « actuelle » des participations, la valeur la plus élevée entre la valeur de la quote-part des capitaux propres de la participation d'une part et d'autre part la valeur de la société détenue établie en se basant sur les perspectives de rentabilité et utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Etant précisé que dans la formulation il est tenu compte du mali de fusion évoqué ci-avant.
Conformément au règlement n° 2015-06 de l'ANC, ce mali a été affecté aux actifs sous jacents, à compter de l'exercice clos le 31 juillet 2017.

Mali technique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079
FND	7 698		7 698
JALLON	13 617		13 617
BPA	14 100		14 100
BPS	16 164		16 164
NG	5 498		5 498
PS	11 872		11 872
BPL	4 051		4 051
MAR	8 035		8 035
CDP	34 332		34 332
SGP	710		710
	131 156		131 156

Les éventuelles dépréciations sont constatées au niveau du résultat exceptionnel. La mise en ouvre de cette méthode de valorisation des titres immobilisés a donné lieu à la comptabilisation d'une dépréciation des titres des filiales :
- GHL pour un montant de 1 514 999 € au 31 juillet 2017
- ABF pour un montant de 204 867 € au 31 juillet 2018

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 130 637
Autres créances	477
Total	1 131 114

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	8 752 220
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 645 451
Dettes fiscales et sociales	755 607
Autres dettes	300
Total	11 153 578

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	100 022
Total	100 022
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	1 884
Total	1 884

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	33 059 231		
Créances clients et comptes rattachés	799 375		
Autres créances	11 712 081		
Emprunts et dettes financières diverses	187 660 334		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 933 473		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	98 846 375
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	98 846 375
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	98 846 375
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	3 633 656
Autres variations	15 116 663-
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	87 363 368
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	11 483 007-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	11 483 007-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	12 195 988
Total	12 195 988

Répartition par secteur géographique	Montant
France	11 950 441
Export	245 547
Total	12 195 988

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	36
Agents de maîtrise et techniciens	19
Employés	12
Total	67

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	8 371 824	12 430 250
Dont entreprises liées	8 369 007	12 268 618

Produits financiers concernant des entreprises liées :

Dividendes en provenance des filiales.....	11 745 K€
Résultat de la Sci Fèves et Mache.....	514 K€
Intérêts des comptes-courants des filiales.....	10 K€
Total.....	12 269 K€

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Charge d'impôt du groupe	:	0 K€
Produit d'impôt des filiales	:	6 433 K€
Réallocation de l'impôt aux filiales déficitaires (suivant convention d'intégration)	:	< 6 433 >K€
Remboursement contribution additionnelle		532 K€
Correction IS exercice N-1		2 K€
Résultat		534 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 63 400 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 63 400 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 1,50 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 45 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2018 : 334 606 €

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
-effort de construction	19 072
Autres :	
-indemnités de fin de carrière	334 606
Total des allègements	353 678

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 117 893 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
-France Distribution	108 000	4 544 659	100.00	2 278 732	2 278 732			82 588 988	2 612 735	590 000
-France Nord Distribution	40 000	1 273 588	100.00	1 323 456	1 323 456			16 467 642	986 309	800 000
-Jallon	312 000	2 124 015	100.00	5 800 000	5 800 000			28 340 632	1 510 593	1 248 000
-Boul'Pat Atlantique	46 000	1 988 893	100.00	7 622	7 622			25 256 187	1 458 963	1 300 000
-Boul'Pat Services	80 000	2 432 581	100.00	4 120 000	4 120 000			29 755 828	2 099 585	1 500 000
-Normandie Gel Distribution	96 000	898 208	100.00	1 317 025	1 317 025			8 782 499	580 677	540 000
-Patis Service	180 000	1 786 156	100.00	3 671 948	3 671 948			21 371 046	1 677 013	1 396 560
-Boul'Pat Littoral	39 987	674 521	100.00	1 695 989	1 695 989			10 477 510	419 070	424 926
-Martin Diffusion	97 679	1 761 499	100.00	369 715	369 715			16 385 003	799 689	647 766
-Sogepat	38 112	372 399	100.00	900 000	900 000			6 066 108	124 129	100 000
-Coup de Pates	130 000	4 363 850	100.00	38 112	38 112			21 535 303	3 715 431	3 197 500
-Groupe Hubert Logistique	65 000	1 655 752-	100.00	1 514 999				4 277 210	182 182-	
-Belgagel	100 000	3 023 648	99.99	99 999	99 999			8 581 670	762 824	
-Lusigel	600 000	9 878	100.00	600 000	600 000			2 490 000	121 142	
-Groupe Hubert (FF)	9 000 000	375 996	100.00	9 014 000	9 014 000				2 521-	
-ABF	270 000	218 946-	100.00	270 000	65 133			714 835	220 350-	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
-Filiales (+50% capital déten										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

ANNEXE

Exercice du 01/08/2017 au 31/07/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- Contraventions	1 829	
- Régularisation prestataire de services	42-	
- Provision siutation nette négative GHL	166 365	
- Perte sur titres ABF	245 000	
- (réduction du capital)		
Total	413 152	